



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos, en vidéo conférence, le mercredi 3 juin 2020 à 20 h 55, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Marie-Eve Denicourt, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Est aussi présent: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Daniel Leduc.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Refus de l'avis de convocation
3. Camp de jour de Saint-Alexandre, Édition Été 2020 - Dépenses supplémentaires Covid-19 - Support de la Municipalité
4. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts**

Les membres du conseil étant tous présents, monsieur le maire, Luc Mercier demande de renoncer à l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

20-06-137

2. **Refus de l'avis de convocation**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu que les membres du Conseil tous ici présents renoncent à l'avis de convocation de la séance extraordinaire et que tout sujet soumis soit discuté.

20-06-138

3. **Camp de jour de Saint-Alexandre, Édition Été 2020 - Dépenses supplémentaires Covid-19 - Support de la Municipalité**

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour à St-Alexandre, Édition Été 2020 entre le 22 juin et le 14 août;

CONSIDÉRANT l'épisode de pandémie dû au coronavirus et des mesures de protection sanitaire qui s'imposent aussi bien pour les campeurs que pour les animateurs;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures de protection entraînent des dépenses supplémentaires pour la tenue du camp et donc un déficit d'opération plus important;

CONDIDÉRANT QUE parmi les dépenses supplémentaires découlant de la Covid-19, l'achat du matériel et des installations sanitaires, de même que le financement d'un préposé sanitaire seront assumées entièrement par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est prêt à assumer dans une proportion de 70 % le déficit d'opération découlant de ces dépenses supplémentaires et que l'Association des Loisirs de Saint-Alexandre (ALSA) en assume 30 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilisera les fonds non utilisés et prévus au budget 2020 à la tenue de certaines activités événementielles annulées et autres de loisirs pour financer, en tout ou en partie, un tel soutien au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal accepte de supporter financièrement dans une proportion de 70 pour cent le déficit d'opération pouvant être engendrées par le financement des mesures sanitaires découlant de la pandémie du Covid-19.

20-06-139

4. **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 10.

Certificats de crédits

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présente séance.

Luc Mercier
Maire

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier